

Nos Réf. : ES/CI

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 8 décembre 2016

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Kegreiss de Kunheim, le 8 décembre 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Eric Scheer, maire, en présence de 15 membres. Absents : Gilbert Marxer, Thomas Bollenbach, Isabelle Beyer, Didier Weisheimer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 **est approuvé à l'unanimité** des conseillers présents.

2. Marchés de travaux mairie : avenants

Le conseil municipal **approuve** un avenant aux marchés de travaux pour la restructuration et l'extension du bâtiment Mairie et du CPI pour le lot 12 – avenant 3 : électricité, courant faible – entreprise SOVEC de Illzach.

3. Décisions modificatives 2016 : budget général

Afin de faire face aux dépenses restant à couvrir d'ici la fin de l'année, le conseil municipal **procède** à un ajustement des crédits budgétaires.

4. Autorisation budgétaire 2017

Conformément aux termes de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal **autorise** le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 à ces mêmes chapitres.

5. Projet d'aménagement de la forêt communale

Le conseil municipal

- **émet** un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts qui comprend :
 - un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
 - la définition des objectifs assignés à cette forêt,
 - un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

- **demande** aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L 122- 7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

6. Forêt communale : programme de travaux et état d'assiette des coupes

Le conseil municipal **approuve** le programme des travaux patrimoniaux pour 2017 ainsi que l'état d'assiette des coupes pour 2018.

7. ADAUHR : renouvellement de la convention de conseil et d'assistance

Le conseil municipal **décide** de reconduire la convention de conseil et d'assistance gratuits aux collectivités proposée par l'ADAUHR et **autorise** le maire à signer la convention pour une durée de trois ans, à compter du 9 décembre 2016.

8. ADAUHR : validation des statuts de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin et adhésion à cette agence technique départementale

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), créée en 1984, est une régie personnalisée départementale depuis 2006, qui exerce son activité dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la construction, du patrimoine et de l'information géographique.

L'évolution réglementaire, liée à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe et à la transposition en droit français des directives européennes relatives à la commande publique, impose une modification de la nature juridique et des statuts de l'ADAUHR pour pérenniser son activité.

Les missions d'assistance et de conseil, apportées gratuitement par l'ADAUHR (car prises en charge par le Département) aux collectivités locales qui le souhaitaient, reposaient sur la mise en œuvre de la clause de compétence générale du Département, abrogée par la loi NOTRe.

La suppression de la clause de compétence générale du Département, combinée à la nécessité de permettre à l'ADAUHR d'effectuer pour le compte du Département, mais également des communes et EPCI qui le souhaiteraient, des prestations dites « in house » (ou quasi-régie) au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics*, c'est-à-dire des prestations de service sans mise en concurrence ni publicité préalable, ont conduit le Département à opter pour la transformation de sa régie personnalisée en une agence technique départementale, qui prendra la forme d'un établissement public.

Ces agences techniques départementales sont prévues par l'article L. 5511-1 du CGCT.

Le conseil municipal de Kunheim à l'unanimité de ses membres,

- **approuve** le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR »,
- **décide** de l'adhésion de la commune de Kunheim à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017,
- **désigne** comme représentant de la commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, le Maire **Eric Scheer**.

9. Gerplan : présentation du projet et demande de subvention

Dans le cadre du Gerplan, le conseil municipal :

- **décide** de planter une haie sur la parcelle 153 en section 36,
- **valide** la zone naturelle composée d'une haie, d'un verger et de prairies en section 43, et l'intégration de la parcelle communale 114 dans cette zone naturelle,
- **charge** le Maire de solliciter un soutien financier auprès du département du Haut-Rhin pour l'aménagement de ces deux sites.

10. Déclarations d'urbanisme

Claude Hermann rend compte des dossiers d'urbanisme suivants examinés lors de la commission technique du 8 décembre 2016 : la déclaration préalable de

- **Richard Rapka** pour l'installation d'une pergola en aluminium au 6 clos de la Forge,

11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

| | | |
|----------|-------------------|---|
| 18.11.16 | M. Walter | Réunion CMJE |
| 21.11.16 | J. K.Ritzenthaler | Réunion KPE |
| 25.11.16 | D. Gault | Commission périscolaire |
| 01.12.16 | E. Scheer | Réunion OB 2017 |
| 05.12.16 | E. Scheer | Commission de révision de la liste électorale |
| 05.12.16 | J. K.Ritzenthaler | Commission espaces verts |
| 08.12.16 | C. Hermann | Commission technique et urbanisme |

Structures intercommunales

| | | |
|----------|------------|-----------------------------------|
| 28.11.16 | E. Scheer | Conseil communautaire |
| 30.11.16 | M. Walter | SYMAPAK |
| 01.12.16 | C. Hermann | Grand Pays de Colmar |
| 05.12.16 | E. Scheer | Aménagement de la forêt communale |
| 08.12.16 | E. Scheer | Réunion des maires de la com com |

12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) le maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption : Eric Scheer** informe les conseillers qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - un immeuble bâti sis rue des Tilleulsce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.

- **Principaux marchés supérieurs à 1 000 € HT passés depuis le 9 novembre 2016 :**

| N° | Titulaire | Objet | Montant € HT | Montant € TTC |
|----|----------------|-------------------------------------|--------------|---------------|
| 1 | BUECHER MARCEL | SDF - DEPLACEMENT COFFRET ECLAIRAGE | 1 162,50 | 1 395,00 |
| 2 | SONOREST | ACHAT AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL | 3 246,00 | 3 895,20 |
| 3 | SOVEC ENTREP | ACHAT AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL | 1 829,35 | 2 195,22 |
| 4 | VIP CONCEPT | ACHAT LOGICIEL POUR LA RUCHE | 2 950,00 | 3 540,00 |
| 5 | BRAUN ALU ME | SECURISATION ECOLE MATERNELLE | 2 400,00 | 2 880,00 |
| 6 | BUECHER MARCEL | SECURISATION ECOLE MATERNELLE | 1 878,40 | 2 254,08 |

13. Divers

- a) **Calendrier** : présentation du calendrier prévisionnel des réunions du conseil municipal 2017.
- b) **Vente de bois** : le résultat de la vente de bois qui s'est déroulée samedi 26 novembre 2016 s'élève à 4 940 €.
- c) **Assurance statutaire** : la commune de Kunheim a adhéré au contrat groupe d'assurance statutaire du Haut-Rhin du Centre de Gestion 68 à effet du 1^{er} janvier 2016, souscrit auprès de CNP/SOFAXIS. A la demande du CDG 68, CNP a répondu favorablement à une baisse du taux de cotisation relatif au risque décès suite aux nouvelles modalités de calcul dudit capital décès servi aux ayants droits des fonctionnaires. Les engagements de l'assureur ayant été réduits, le taux de cotisation du capital décès est porté de 0,18 % à 0,16 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2016.
- d) **SYMAPAK – projet d'extension de la Roselière** : Eric Scheer présente en séance le plan de l'installation du chantier qui devrait démarrer durant l'été 2017.

Fait à Kunheim, le lundi 12 décembre 2016,
le maire,

Eric Scheer.